

Campez Couvert

La garantie des vacances réussies

Votre camping a sélectionné pour vous **Campez Couvert**, afin de vous proposer **la meilleure assurance** en cas **d'annulation** ou **d'interruption** de votre séjour, et **d'arrivée tardive**.



100%
VACANCES,
0% STRESS !

Facile & rapide !

Tout le monde est couvert,
sans lien de parenté nécessaire

Remboursement **en 48h !**

L'assurance **Campez Couvert** garantit toutes les annulations qui ne sont pas de votre fait.

En clair, **tout est garanti sauf le changement d'avis !**

C'est aussi **le remboursement des frais de location de véhicule** suite à une panne, un accident ou un vol lors de votre séjour !

Retrouvez l'ensemble des conditions générales d'assurance sur www.campez-couvert.com



Raisons médicales

Maladie grave, accident grave ou décès, contre-indication et suite de vaccination, complications dues à l'état de grossesse.



Raisons personnelles

Convocation en vue d'adoption d'un enfant, d'un examen de rattrapage ou d'une greffe d'organe, séparation, etc.



Dommages graves à votre véhicule

sous 48h avant le départ



Raisons professionnelles

Suppression ou modification des dates de congés payés, licenciement économique ou rupture conventionnelle, mutation professionnelle, obtention d'un emploi, etc.

Autres garanties : Dommages graves dans les locaux professionnels ou privés (incendie, explosion, dégâts des eaux, vol, catastrophes naturelles), interdiction du site, empêchement pour se rendre sur le lieu de séjour, vol de carte d'identité, permis de conduire ou de passeport, refus de visa par les autorités du pays.



Oubli d'un objet

Remboursement des frais d'envoi d'un objet personnel oublié dans la location.

NOUVEAU !

Que faire en cas d'annulation ou d'interruption de séjour ?



Avertissez votre lieu de réservation

de votre désistement, retard ou interruption



Déclarez votre annulation ou interruption de séjour :

- en ligne : www.campez-couvert.com/declarer-un-sinistre/
- par email : sinistres@campez-couvert.com



VOUS ÊTES REMBOURSÉ* EN 48H

après réception de votre dossier !
*sous deduction de votre franchise

SIMPLE, RAPIDE ET CONNECTÉ !

DÉCLARER VOTRE SINISTRE SUR VOTRE MOBILE

Découvrez notre application smartphone **Safebooking®**,
Déclarez, suivez et complétez votre déclaration en temps réel...



SB **SAFEBOOKING**
SERVICE REMBOURSEMENT ANNULATION

DISPONIBLE SUR
 Google play

Télécharger dans
 l'App Store

CAMPEZ COUVERT EXTENSION COVID CONDITIONS GÉNÉRALES D'ASSURANCE

Contrat d'assurance N° 6184

Ref : 20-CPC covid- 6184

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise en application des garanties par **MUTUAIDE ASSISTANCE** aux adhérents Bénéficiaires du contrat collectif

Lorsque les garanties Assurances sont en jeu, l'assuré doit impérativement :

- Aviser par écrit Gritchen Tolède et Associés de tout sinistre de nature à entraîner une prise en charge dans **les 10 jours** ouvrés (délai ramené à deux jours ouvrés en cas de vol).

Ces délais courent à compter de la connaissance par l'assuré du sinistre de nature à entraîner la mise en place de la garantie.

Passé ce délai, l'assuré sera déchu de tout droit à indemnité si le retard a causé un préjudice à la Compagnie.

Déclarer spontanément à Gritchen Affinity les garanties souscrites sur le même risque auprès d'autres assureurs

www

Pour une gestion moderne et rapide de vos sinistres assurances

Connectez-vous sur le site :

www.declare.fr

Vous pouvez nous transmettre vos justificatifs et suivre l'état d'avancement de votre dossier..



Pour une gestion traditionnelle de vos sinistres assurances

Par mail : sinistres@campez-couvert.com

ou

Par courrier :

Gritchen Tolède et Associés
Sinistre –Campez couvert
27 Rue Charles Durand – CS70139
18021 Bourges Cedex



LA NOUVELLE APPLICATION "SAFEBOOKING"

Grâce à notre nouvelle application smartphone, vos clients peuvent déclarer, suivre et compléter leur déclaration en temps réel...

➤ Téléchargez l'application SAFEBOOKING sur



TABLEAU DES MONTANTS DE GARANTIES – EXTENSION COVID

FRAIS D'ANNULATION EXTENSION COVID	Montants
FRAIS D'ANNULATION	Selon conditions du barème des frais d'annulation Maxi 5000 euros par dossier
✓ Annulation pour maladie déclarée dans le mois précédant le départ en cas d'épidémie ou de pandémie	Franchise de 15 euros par dossier
✓ Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température	Franchise de 30 € par dossier
ASSISTANCE EXTENSION COVID	Montants
› Téléconsultation avant départ (A)	(A) 1 appel
› Rapatriement médical (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie) (B)	(B) Frais réels
› Rapatriement suite à annulation de vol pour cause d'épidémie ou de pandémie (C)	(C) 1 000 € Max par personne et 50 000 € Max par groupe
› Frais hôteliers suite à mise en quatorzaine (D)	(D) Frais d'hôtel 80 € par nuit / Max 14 nuits
› Frais hôteliers suite à annulation de vol pour cause d'épidémie ou de pandémie (E)	(E) Frais d'hôtel 80 € par nuit / Max 14 nuits
› Frais médicaux hors du pays de résidence suite à maladie COVID y compris en cas d'épidémie ou de pandémie (F)	(F) 30000 € par personne
› Franchise (F1)	(F1) 160 € par personne
› Prise en charge d'un forfait téléphonique local (G)	(G) Jusqu'à 80 €
› Soutien psychologique (H)	(H) 6 entretiens par événement
› Valise de secours (I)	(I) 100 € Max par personne et 350 € Max par famille
ASSISTANCE COMPLEMENTAIRE AUX PERSONNES	
✓ Aide-ménagère (a)	(a) 15 heures réparties sur 4 semaines
✓ Livraison de courses ménagères (b)	(b) 15 jours maximum et 1 livraison par semaine
✓ Soutien psychologique suite retour au domicile (c)	(c) 6 entretiens par événement

TABLEAU DES MONTANTS DE GARANTIES – HORS EXTENSION COVID

GARANTIES	MONTANTS
FRAIS D'ANNULATION	Selon conditions du barème des frais d'annulation Maxi 5 000 € par personne et 30 000 € par événement Franchise : 15 € par location sauf mention spéciale
FRAIS DE MODIFICATION	Maxi 2 000 € par personne et 10 000 € par événement
ARRIVEE TARDIVE	Remboursement des prestations terrestres non utilisées au prorata temporis de la location avec un maximum de 4 000 € par location ou emplacement et un plein par événement de 25 000 € Franchise 1 jour
FRAIS D'INTERRUPTION DE SÉJOUR	Remboursement des prestations terrestres non utilisées au prorata temporis y compris les éventuels frais de nettoyage de la location, en cas de retour prématuré Maxi 4 000 € par personne et 25 000 € par événement Franchise 1 jour
VEHICULE DE REMPLACEMENT Suite à une panne, un accident matériel ou un vol, au cours du séjour.	Prise en charge un véhicule de remplacement de catégorie équivalente au véhicule immobilisé pour une durée maximale de 3 jours consécutifs
OUBLI D'UN OBJET PERSONNEL DANS LA LOCATION Remboursement des frais d'envoi d'un objet personnel oublié dans la location	150 €/dossier Max. 1 objet/location
PRISE D'EFFET	EXPIRATION DES GARANTIES
Annulation/arrivée tardive : le jour de la souscription au présent contrat	Annulation/arrivée tardive : le jour du départ
Objets oubliés : le jour de départ du lieu du séjour	Objets oubliés : 10 jours après le retour au domicile de l'assuré
Autres garanties : le jour de l'arrivée sur le lieu du séjour	Autres garanties : le jour de départ du lieu du séjour

Les autres garanties indiquées ci-dessus sont applicables pendant la durée du voyage correspondant à la facture délivrée par l'organisateur avec un maximum de 90 jours à compter de la date de départ en voyage.

Délai de souscription

Pour que la garantie Annulation soit valide, le présent contrat devra être souscrit simultanément à la réservation du voyage ou avant le commencement du barème de frais d'annulation.